

L'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) a été mise en place par l'arrêté du 15 février 2012 fixant les obligations de formation pour le personnel intervenant à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport et de distribution.

L'AIPR sera obligatoire à partir du 1er janvier 2018. Elle est néanmoins déjà requise par de nombreux maîtres d'ouvrages.



AIPR



L'obtention de l'AIPR est soumise au résultat d'un QCM réalisé sur le site WEB du ministère de l'environnement (où à l'obtention de diplômes particuliers de moins de 5 ans)

Après le résultat positif au QCM, l'organisme de formation transmet une attestation de réussite, l'entreprise délivre alors à son employé une AIPR (cerfa n°15465-01) pour une durée de 5ans.

Plusieurs niveaux existent pour l'AIPR :

Concepteur : pour les responsables de projet (Maitre d'œuvre, maitre d'ouvrage,..)

Encadrant : pour vos chefs d'équipe et chargés d'affaires

Opérateur : pour le personnel sur le terrain (conducteur d'engin, tout personnel amené à intervenir dans le cadre de travaux urgent)

Il est possible de passer directement l'examen sans formation préalable (taux de réussite faible chez les personnes non initiées)
Il est donc vivement conseillé de réaliser une formation d'une demi-journée à une journée, afin d'optimiser les chances de réussite.

Cette formation a pour objectif :

- Former ou appréhender à l'utilisation des DT/DICT (le contenu est adapté en fonction du besoin des stagiaires)
- Rappeler ou former aux règles de sécurité en terme de travail à l'approche de réseaux sensibles ou non sensibles
- Préparer aux règles d'urgences en cas d'endommagement de réseaux sensibles

Tous les formateurs en AIPR de SQE SERVICES ont validé leur niveau « Concepteur ».

La formation AIPR peut être réalisée dans nos locaux. Pour répondre aux besoins des entreprises, SQE SERVICES peut également réaliser cette formation chez vous par mise à disposition de tablettes tactiles (sous réserve de disponibilité à un internet par WiFi)



SQE Services vous propose :

Formule 1*
Test sec AIPR
1heure

Formule 2
Formation ½ journée + test
AIPR
½ journée

Formule 3
Formation 1 journée + test
AIPR
1 journée

* Déconseillé compte-tenu des faibles taux de réussite